

**TERMES DE REFERENCES POUR LA REALISATION
D'UNE SESSION DE FORMATION EN MATIERE DE PLANIFICATION ET
DE GESTION ENVIRONNEMENTALE POUR LES CADRES
GESTIONNAIRES**

I / CONTEXTE DE L'ACTIVITE

1-1 Contexte Générale

L'Enseignement est l'un des principaux piliers de la stratégie de développement de la Tunisie. Le système de l'enseignement supérieur a connu une rapide expansion et le nombre d'étudiants a plus que triplé au cours des 10 dernières années il a passé de 102.000 en 1995 à 365.000 en 2005. Le Gouvernement s'est engagé à répondre à cette augmentation de demande par la construction de nouvelles institutions, le renforcement de l'université virtuelle et l'encouragement du secteur privés (à absorber 20,000 étudiants au lieu de 8800 actuellement). Simultanément, le gouvernement vise à améliorer la qualité et donc l'employabilité des étudiants par les modifications profondes au curricula, établir un système d'assurance de qualité, améliorer la capacité et la qualité de l'enseignement et moderniser la gouvernance, la gestion des universités et le financement du système.

L'objectif de l'Enseignement Supérieur est d'améliorer les connaissances les compétences et les qualifications des diplômés afin qu'ils contribuent à une économie diversifiée et davantage axée sur le savoir.

A cet effet le Gouvernement Tunisien a sollicité l'appui de la Banque Mondiale au sein du prêt « programme de développement de l'Enseignement Supérieur et d'appui à la qualité (PDESAQ), pour consolider cette stratégie de développement.

1-2 Contexte Spécifiques

Le projet financerait la construction de 6 nouveaux établissements d'Enseignement Supérieur spécialisés (arts et sciences appliquées et technologie, langues appliquées et humanités, ingénierie, et technologie) et 2 établissements d'œuvres universitaires (un restaurant et un foyer universitaire).

Le plan de Gestion Environnement (PGE) élaboré dans le cadre de la préparation du projet en question a défini entre autre les mesures de renforcement institutionnel nécessaires pour assurer une gestion efficace des impacts sur l'environnement.

Parmi ces mesures, il figure la formation des Cadres concernés par le projet dans le domaine de la planification et la gestion environnementale.

II/ OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs spécifiques de cette formation sont :

- a) Assimiler la réglementation et le cadre institutionnel relatifs à l'évaluation environnementale
- b) Identifier les enjeux et les objectifs de l'évaluation environnementale dans le cadre de la mise en œuvre de projets similaires
- c) Maîtriser les méthodes et les outils pour se préparer à mener à bien l'évaluation environnementale des activités du projet en question et le suivi /contrôle de la mise en œuvre de la planification et la gestion Environnementale.

Cette formation permettra ainsi de développer chez les participants (groupe cible) les aspects suivants :

- Les cadres institutionnels et réglementaires applicable en matière environnementale
- La planification et la gestion environnementale au niveau des différentes phases de réalisation et d'exploitation d'un projet de construction d'un établissement d'Enseignement Supérieur et de recherche (depuis la programmation jusqu'à l'exploitation)
- Définition des dispositifs opérationnels de la planification et la gestion environnementale
- Les différents intervenants dans l'exécution des mesures environnementales prises depuis la programmation jusqu'à l'exploitation.

III/ GROUPE CIBLE ET ETENDUE DE LA FORMATION

Groupe cible

Les activités de formation proposées seront organisées au profil des architectes, des ingénieurs et de techniciens relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Technologie (les Directions Générales concernées les Universités et les offices des œuvres universitaires) et du Ministère de l'Équipement

et de l'Habitat et de l'aménagement du territoire (Direction Générale des Bâtiments Civils)

Toute autre institution impliquée dans la préparation, réalisation et suivi des activités infrastructure/bâtiments du projet.

Etendue de la formation

Les activités de formation porteront essentiellement sur les thèmes suivants :

- Les aspects environnementaux du projet
- La préparation et supervision des EIES y compris le screening environnemental et élaboration des termes de références pour une EIE, le contenu et la supervision d'une EIE
- Les bonnes pratiques environnementales pour les travaux de construction, et la mise en œuvre et le suivi/évaluation du PGE.

Ces activités de formation comprendraient essentiellement : un atelier de formation de 3 jours destiné aux cadres (architectes, ingénieurs, techniciens supérieurs et gestionnaire de projet) des institutions cible susmentionnées. Le nombre des participants est estimé entre 25 et 30 personnes.

III/ DUREE ET PERIODES DE LA FORMATION

La durée effective de la session de formation est fixée à 3 jours programmée à Tunis à la fin du mois de décembre 2009.

Une journée de formation compte 6 heures d'animation séparée par une pause café de 20mn le matin et une pause de thé de 20mn l'après midi.

Le nombre de participants est estimé entre 25 et 30 personnes qui sont impliquées dans la gestion des projets.

IV/ DOCUMENTS DE FORMATION

Les documents de formation seront fournis par le formateur, consultants ou bureau d'Etudes. Ils comprennent :

- Le manuel de formation
- Les exposés et support d'animation
- Les dossiers des participants (cours, études de cas, brochures...)

Les documents de formation doivent être prêts avant le démarrage de la session.

Le formateur, consultant ou Bureau d'études se charge de la logistique de formation et fournira les moyens nécessaires ainsi les copies nécessaires des documents à fournir aux participants.

V/ PROPRIETE DES DOCUMENTS

Tous les documents qui sont produits dans le cadre de cette session de formation sont la propriété exclusive de Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Technologie

VI/ ORGANISATION PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques doivent être participatives, elles seront basées sur:

- Des courts exposés
- Des réflexions émanant de discussions sur des problèmes spécifiques
- Des études de cas pratiques
- Des échanges d'expériences

VI/ORGANISATION DE L'EQUIPE

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Technologie se chargera de mettre à la disposition de la formation une salle équipée de la logistique nécessaire pour la formation en question

VII/ HONORAIRES DE L'EXPERT

- Frais d'animation et de préparation de la session de formation
- Frais des éditions et supports